

FICHE 5 · TDAH ET TROUBLES DYS

Demander l'œil de l'équipe enseignante

L'enseignant voit votre enfant plusieurs heures par jour, avec d'autres enfants du même âge. Son regard est précieux.

Pourquoi c'est important

- Pour le TDAH, les signes doivent se voir **dans plusieurs lieux** : l'avis de l'école compte pour le diagnostic.
- Les médecins demandent souvent des **informations écrites de l'école** (comportement, attention, apprentissages).
- L'école peut **agir tout de suite**, sans attendre un diagnostic.

Comment demander

- Demandez un **rendez-vous** à l'enseignant (ou au professeur principal au collège), par le cahier de liaison ou l'ENT.
- Expliquez ce que vous observez à la maison, sans conclure : « Je vois ceci, est-ce que vous voyez la même chose ? »
- Demandez-lui de **noter pendant quelques semaines** ce qu'il observe : attention, agitation, lecture, écriture, relations avec les autres, fatigue.
- Demandez si un **écrit** peut être remis au médecin (beaucoup de médecins proposent un questionnaire pour l'enseignant).

Préparez le rendez-vous avec 3 questions précises et quelques exemples datés. Le carnet Nana & Nono a une page pour ça.

Les autres personnes ressources à l'école

- Le **directeur** ou le **chef d'établissement**.
- Le **médecin scolaire** et l'**infirmier scolaire** : ils peuvent voir l'enfant et donner leur avis (le médecin scolaire donne son accord pour un PAP).
- Le **psychologue de l'Éducation nationale**.
- En primaire, les enseignants spécialisés du **RASED** (réseau d'aides spécialisées), là où il existe.
- Si un dossier MDPH existe : l'**enseignant référent**.

Ce que l'école peut mettre en place

- Tout de suite : des **aménagements simples** en classe (place, consignes, temps). La HAS recommande de les mettre en place le plus vite possible, avant même un PAP ou un dossier MDPH.
- Un **PPRE** : un soutien ciblé et rapide, sur quelques semaines.
- Un **PAP** : des aménagements écrits, pour des difficultés durables, avec l'avis du médecin scolaire.
- Un **PPS** : si la MDPH reconnaît un handicap (aide humaine AESH, matériel…).
- Un **PAI** : si un médicament doit être pris à l'école.

Voir la fiche 11 pour le détail.

La réunion d’équipe éducative

Vous pouvez demander une **équipe éducative** : une réunion avec l’enseignant, le directeur, et selon les cas le médecin scolaire, le psychologue, les professionnels qui suivent l’enfant. On y fait le point et on décide ensemble. C’est aussi lors d’une de ces réunions qu’est rempli le **GEVA-Sco** pour une demande à la MDPH.

> Demandez toujours un **compte rendu écrit** des réunions et gardez-le.

Sources

1. Mon Parcours Handicap, PPRE, PAI, PAP, PPS : les différentes possibilités d’appui à la scolarisation : https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/scolarite/ppre-pai-pap-pps-en-quoi-consistent-les-differentes-possibilites-dappui-la-scolarisation
2. HAS, Trouble du neurodéveloppement / TDAH : diagnostic et interventions thérapeutiques auprès des enfants et adolescents, recommandation 2024 : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3302482/fr/trouble-du-neurodeveloppement/tdah-diagnostic-et-interventions-therapeutiques-aupres-des-enfants-et-adolescents

Fiche d'information générale pour les parents. Elle ne pose aucun diagnostic et ne remplace pas l’avis du médecin ni des professionnels qui suivent votre enfant. Chaque enfant est différent. Mise à jour : novembre 2026. Nana & Nono, édité par EasyIdel · nanaetnono.fr · à partager librement, sans modification ni vente.